

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 61 (1920), p. 169-173

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1920__61__169_0

© Société de statistique de Paris, 1920, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7-8-9 — JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 1920

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUIN 1920

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GABRIEL DELAMOTTE, PRÉSIDENT. — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 1920.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

DONATION DE LA BIBLIOTHÈQUE A LA FACULTÉ DE DROIT.

COMMUNICATION DE M. FERNAND FAURE : « LES CADRES DE LA STATISTIQUE DU COUT DE LA GUERRE »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GABRIEL DELAMOTTE, PRÉSIDENT. — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 1920

La séance est ouverte à 21 heures sous la présidence de M. Gabriel DELAMOTTE, Président, qui met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai, inséré dans le journal de juin. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune objection. En conséquence, MM. Paul LEDERLIN, Francis PORÉE et DESBATS sont nommés membres titulaires.

M. le Président annonce d'autre part qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. André MACHELARD, ingénieur-directeur de l'Office poly-industriel, 62, rue Caumartin (IX^e), présenté par MM. BARRIOL et BOISSE DE BLACK;

M. Robert PARTURIER, secrétaire du Conseil d'administration du Crédit National, boulevard Raspail, présente par MM. François LE FORT et Eugène BOISLANDRY-DUBERN.

Conformément aux précédents, M. le Président, d'accord avec le Conseil, pense que la Société pourrait se prononcer immédiatement sur ces candidatures. Aucune objection n'étant présentée, MM. André MACHELARD et Robert PARTURIER sont nommés membres titulaires.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels il cite :

SUÈDE. — Statistique des Chemins de fer, 1916.

Vente des spiritueux en 1917.

Recensement des terres cultivées et des animaux domestiques au 1^{er} juin 1919.

Statistique des prisons, 1918.

Statistique des assurances, 1918.

Il fait une mention spéciale de diverses notices nécrologiques et biographiques sur le regretté et savant professeur Giulio SALVATORE DEL VECCHIO qui nous ont été adressées par son fils, que nous remercions sincèrement de cet envoi, et d'un extrait du *Bulletin de la Société scientifique d'Hygiène alimentaire* contenant une conférence sur « Le coût de la vie et les facteurs de la cherté », conférence faite le 15 février 1920 par notre collègue M. Lucien MARCH.

M. le Secrétaire général prend ensuite la parole en ces termes :

M. Alfred NEYMARCK devait vous exposer ce soir sa statistique annuelle sur *Les émissions et les remboursements d'obligations de chemins de fer pour 1919*. Empêché au dernier moment d'assister à notre séance, il m'a prié, en s'excusant auprès de vous, de vous présenter en quelques mots les grandes lignes de son travail qui est inséré dans le présent numéro du journal de notre Société.

Pendant l'année 1919, les cinq grands réseaux de l'Est, P.-L.-M., Midi, Nord et Orléans, ont placé 3.579.420 obligations diverses pour un capital de 1 milliard 396 millions.

C'est de beaucoup le plus gros chiffre d'émission atteint jusqu'ici (plus fort, 492 millions en 1917) et ce résultat est d'autant plus remarquable que pendant l'année 1919 les appels au crédit ont été des plus nombreux et des plus importants.

Par l'importance de leurs émissions, les cinq compagnies se placent dans l'ordre suivant :

P.-L.-M.	527 millions.
Nord	517 —
Orléans	154 —
Midi	127 —
Est.	70 —

Par l'importance des types d'obligations émises, le montant global des émissions se divise ainsi :

Obligations 5%	866 millions
— 3%	353 —
— 4%	168 —
— 2 1/2%	8 —

M. Alfred NEYMARCK indique dans son travail, selon le cadre qu'il a toujours suivi depuis trente ans, le nombre d'obligations de chaque type vendues par chacune des compagnies, le prix moyen de chaque obligation et le produit de ces ventes.

Pendant la même année 1919, les remboursements d'obligations pour les six compagnies — l'Ouest en plus — ont suivi leur marche automatique et mathématique : ils ont porté sur 601.456 obligations pour un capital de 303 millions contre 565.809 obligations pour 272 millions en 1918.

M. Alfred NEYMARCK donne la décomposition de ces chiffres en les détaillant par compagnie, et par catégorie d'obligations amorties.

Cette étude statistique — que je m'excuse de vous exposer aussi rapidement,

mais que vous pourrez lire tout au long dans notre journal — montre, dit M. Alfred NEYMARCK dans sa conclusion, la puissance du crédit dont jouissent nos grandes compagnies de chemins de fer et la confiance qu'elles inspirent. Les conventions de 1883 ont permis aux compagnies de venir en aide à l'État en lui permettant, par les capitaux qu'elles ont empruntés au public, de compléter notre réseau de chemin de fer et de répondre ainsi aux besoins du pays. Et puis les compagnies amortissent leurs emprunts, alors que l'État, lui, n'amortit pas. Depuis 1885, elles ont émis pour 10 milliards de titres et en ont remboursé la moitié

M. Alfred NEYMARCK conclut en disant que les compagnies de chemins de fer ont rendu les plus grands services à l'épargne, au Trésor, au pays. Leur crédit, qui est intimement lié à celui de l'État, est puissant; il convient de ne pas le détruire par des mesures inconsidérées.

DONATION DE LA BIBLIOTHÈQUE A LA FACULTÉ DE DROIT

M. le Président prend la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Depuis longtemps déjà, votre Conseil s'est préoccupé d'assurer une meilleure utilisation des livres qui composent notre bibliothèque. Nous possédons plus de 10.000 volumes et ce nombre s'accroît continuellement par les envois qui nous sont faits. Actuellement, ces livres sont enfermés dans des armoires placées dans les couloirs de l'immeuble de la rue Danton et ne peuvent être qu'assez difficilement consultés.

La solution à laquelle votre Conseil s'est arrêté consiste à faire don de notre bibliothèque à la Faculté de Droit de Paris, pour qu'elle l'incorpore à sa propre bibliothèque, en réservant certains avantages à notre Société et à ses membres.

M. Larnaude, Doyen de la Faculté de Droit, s'est montré favorable à ce projet, comme en témoigne la lettre ci-après qu'il a bien voulu nous adresser :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai soumis à la Faculté de Droit, dans sa séance d'assemblée du 22 avril dernier, la proposition que vous avez bien voulu me faire, au nom de la Société de Statistique de Paris, de lui donner votre fonds de bibliothèque, aux conditions suivantes :

« 1^o Tenue à jour d'un catalogue des livres remis, qui seront frappés d'un timbre rappelant les origines;

« 2^o Remise aux membres de la Société (500 environ) d'une carte permanente leur donnant droit à l'usage de la bibliothèque de la Faculté;

« 3^o Mise à la disposition de la Société d'une salle de réunion pour les séances du Comité, et, éventuellement, d'une salle de réunion pour les séances (50 à 60 personnes au moins), environ une fois par mois, avec exonération de tous frais y relatifs, chauffage, éclairage, gardiennage.

« La Faculté s'est unanimement montrée très touchée de la généreuse pensée de la Société de Statistique et elle m'a chargé de vous en exprimer toute sa reconnaissance.

« Avant de plus amples précisions de votre part, diverses observations se présentaient à l'esprit, qui ont été formulées au sein de l'Assemblée, notamment en ce qui concerne le caractère définitif de la donation, la continuation, par la Société, des abonnements aux revues et périodiques, la participation de la Faculté à la dépense de la confection du catalogue, la délivrance de 500 cartes d'entrée permanente à la Faculté, etc., etc.

« Mais M. Fernand FAURE a bien voulu nous donner des indications très complètes sur les intentions de la Société touchant ces différents points et il

est résulté de ses explications que les conditions posées par la Société pouvaient être sans difficulté acceptées par la Faculté.

« Je viens donc vous informer que la Faculté a émis, à l'unanimité, l'avis qu'il y avait lieu d'accepter la proposition de la Société de Statistique de Paris. Je serais heureux d'avoir bientôt une entrevue avec vous pour déterminer les conditions dans lesquelles pourrait être légalement réalisée l'opération du transfert à la Faculté de votre bibliothèque. »

Au cours d'un entretien que je viens d'avoir avec M. le Doyen de la Faculté de Droit, il nous a paru qu'il y aurait avantage à donner à notre arrangement la forme d'un don manuel. Toutefois, comme il est désirable de garder trace de ce don, des lettres seraient échangées entre M. le Doyen de la Faculté de Droit et le Président de la Société de Statistique de Paris. Ces lettres, qui mentionneraient l'offre et l'acceptation de la donation, sans aucune indication de somme ou valeur, feraient l'objet d'un acte de dépôt chez un notaire de Paris. Il existe déjà un précédent de cette sorte, qui peut être suivi.

La réalisation de la donation ne saurait d'ailleurs être immédiate. La bibliothèque de la Faculté de Droit ne dispose pas en ce moment de la place nécessaire pour ranger dix ou douze mille volumes nouveaux; un crédit important va être alloué pour son agrandissement. D'un autre côté, nous-même avons à notre disposition jusqu'au mois de juillet 1921 les locaux que nous occupons à titre de locataires dans l'Hôtel des Sociétés savantes.

Aussi, votre Conseil vous demande-t-il seulement aujourd'hui de vouloir bien donner votre approbation au principe de la donation de la bibliothèque de la Société de Statistique de Paris à la Faculté de Droit de Paris.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATION DE M. FERNAND FAURE : « LES CADRES DE LA STATISTIQUE DU COUT DE LA GUERRE ».

M. Fernand FAURE prend la parole pour développer la communication qui est insérée à la suite du présent procès-verbal.

M. le Président remercie M. Fernand FAURE de son intéressante communication et ouvre la discussion.

M. Eugène D'EICHTHAL dit que M. Fernand FAURE a rappelé qu'il avait étudié la question du coût de la guerre; en raison de l'heure avancée, il est d'avis de remettre à plus tard la discussion; cependant il indique immédiatement qu'il est bien d'accord avec M. Ferdinand FAURE pour la distinction à faire entre les dépenses d'État et celles de la nation, mais il préfère pour l'État la dénomination de Trésor public. En outre, contrairement à l'opinion du conférencier, il estime qu'il y a lieu de tenir compte de la perte due à la non-production résultant de la mobilisation.

M. Fernand FAURE demande que la Société conserve à l'ordre du jour de ses séances la question présentement discutée.

M. MARIN estime que les frais de la guerre doivent faire l'objet de toute l'attention de ses collègues, non seulement au point de vue des intérêts particuliers des sinistrés, mais au point de vue de l'intérêt général de la France. Il y a lieu d'essayer de dresser des évaluations méthodiques.

M. Fernand FAURE demande le concours de M. MARIN pour la séance d'octobre prochain.

M. MARIN rappelle qu'il a sur ce sujet fait divers rapports qu'il s'empressera de soumettre à la Société; il fait connaître les difficultés multiples de la question du coût de la guerre et les conséquences financières importantes qui en découlent. Il croit nécessaire de distinguer les dommages de guerre et les frais de la guerre. Les allocations aux mobilisés sont en particulier des frais de la guerre.

M. René PUPIN souligne les écarts considérables qui séparent les estimations d'avant-guerre de celles qui sont faites aujourd'hui, dans les régions libérées

notamment. Les premières étaient exprimées en francs or, celles d'aujourd'hui en francs papier, ou aux prix de reconstitution. C'est ainsi que M. Keynes dans son ouvrage *The Economic Consequences of the Peace* a fait une confusion regrettable en opposant des chiffres avancés par M. PUPIN au début de 1917 aux évaluations de dommages formulées par M. Louis DUBOIS. Avec les taux de reconstruction actuels qui atteignent pour le moins le coefficient 5, les valeurs de 1913 ou 1914 deviennent cinq fois plus élevées. C'est ce que l'auteur du livre précité n'a pas observé en relevant une prétendue contradiction entre des chiffres qui se confirmaient.

M. MARIN indique que le coefficient indiqué par M. DUBOIS est de 2 1/2, celui des entrepreneurs de 7, il en résulte que les sinistrés sont en perte : un immeuble évalué 100.000 francs n'ayant pas été reconstruit immédiatement pourra coûter 150.000 francs, d'où une perte de 50.000 francs pour le sinistré.

M. MALZAC estime qu'il ne faut pas être absolu dans ces évaluations.

M. MARIN explique qu'il y a lieu d'envisager divers chiffres : ceux relatifs à la destruction, ceux concernant la Commission (sommes à payer par l'Allemagne), enfin ceux des reconstitutions.

En raison de l'heure avancée, M. le Président remet la suite de la discussion à la prochaine séance.

La séance est levée à 22^h 30.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
G. DELAMOTTE.
